

lir, d'organiser et de diffuser l'information dans tout le Canada et aussi de promouvoir et de soutenir un programme approprié de recherches en éducation. Il superviserait une étude permanente des problèmes fiscaux touchant l'éducation et consulterait les gouvernements provinciaux sur les façons de les résoudre. Les disparités régionales touchant l'accessibilité à l'éducation constituent un problème grave et persistant. Le gouvernement fédéral a les pouvoirs fiscaux, la responsabilité morale et la capacité administrative de réduire ces disparités.

Les politiques du gouvernement fédéral peuvent avoir et ont effectivement des répercussions sur la qualité de l'enseignement offert dans les écoles. Grâce aux ententes fiscales fédérales-provinciales les provinces seront mieux en mesure d'assumer les frais des services fournis dans les écoles de leur compétence et de les améliorer. Dans une démocratie l'éducation doit favoriser la liberté d'esprit. L'accessibilité à l'information est l'essence du savoir. Les organismes du gouvernement fédéral sont habilités à fournir les renseignements touchant la planification de l'éducation. Le gouvernement fédéral dispose des moyens fiscaux et de l'autorité nécessaire pour intervenir dans l'intérêt de tous les enfants canadiens afin de corriger les disparités qui existent entre les provinces au niveau de l'éducation. Le gouvernement fédéral a une obligation financière particulière vis-à-vis de l'éducation, et il se doit d'établir un régime de subventions d'uniformisation qui permettra à chaque province d'assurer une éducation appropriée et d'un niveau comparable à tous les enfants du pays.

Dans un rapport de l'Organisme de coopération et de développement économique qui remonte à 1975, on traite longuement de la politique canadienne en matière d'enseignement, et le ministre de l'Instruction publique de la province de l'Ontario, l'honorable Tom Wells, à tout prendre, reconnaissait la nécessité d'agir sur le plan national. Dans l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique on déclare que «dans chaque province et pour chaque province, la législature peut exclusivement édicter des lois sur l'enseignement». Ainsi, la Canada a élaboré, au petit bonheur, une politique de l'enseignement jusqu'ici problématique, qu'on ne peut peut-être pas qualifier de grave, mais qui inquiète la population vu l'évolution actuelle de la situation.

● (1712)

Il est néanmoins indéniable que les dépenses par enfant des commissions scolaires ontariennes dépassent de presque 70 p. 100 celles des commissions des provinces maritimes. Assurément, le gouvernement fédéral joue déjà un rôle très important. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'occupe beaucoup d'éducation. Le secrétariat d'État consacre des sommes très importantes à l'éducation au niveau des bibliothèques nationales et des musées. Le ministère de l'Expansion économique régionale dépense des sommes importantes pour soutenir financièrement des installations d'enseignement. Le ministère des Affaires extérieures s'intéresse directement aux questions d'éducation; le ministère de la Défense nationale aussi, tout comme le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration maintenant désigné sous le nom de ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Le gouvernement fédéral dépense actuellement au delà de 3 milliards de dollars par an en matière d'éducation sous différentes formes. Quand il s'agit de répartition des compétences,

les arguments ont trop souvent une inspiration politique. L'éducation est un sujet trop important pour être abordé sous cet angle.

La motion n'essaie aucunement de sortir du cadre des compétences reconnues au gouvernement fédéral. Ce dernier fournit déjà une aide financière pour l'enseignement de la langue seconde bien que nombre d'entre nous ne soient pas du tout satisfaits des termes de l'accord régissant cette aide. L'éducation constitue une priorité nationale. Tous les partis ont donné par le passé leur appui à des motions semblables. Je demande donc l'appui de chacun cet après-midi, au nom de l'unité nationale, en vue d'approuver la motion demandant au gouvernement d'envisager l'institution d'un Bureau de l'éducation.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Sauf erreur, la motion n° 2, inscrite au nom du député de Lévis (M. Guay), la motion n° 3, inscrite au nom du député de Surrey-White Rock (M. Friesen), la motion n° 4, inscrite au nom du député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), et l'avis de motion n° 5, inscrit au nom du député d'Egmont (M. MacDonald), sont reportés. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je ne serai pas long. Je pense que d'autres députés veulent également prendre la parole et j'ai hâte d'écouter les propositions qui vont suivre la proposition du député de Vaudreuil (M. Herbert).

J'ai été déçu de voir la manière dont la motion nous a été présentée et la défense ou l'explication que nous en a donnée le député. Lorsqu'il parle de prendre cette mesure au nom de l'unité nationale, on voit à quel point il comprend mal le problème de l'unité qui existe aujourd'hui dans notre pays.

M. Herbert: Je comprends très bien la situation.

M. MacDonald (Egmont): Je serais heureux si le député m'accordait les mêmes marques de courtoisie que celles que je lui ai témoignées. Étant moi-même député à la Chambre, j'estime que cette motion est à la fois contradictoire et hâtive. En soi, elle représente, si je puis dire, un élément supplémentaire de désunion sur un sujet qui depuis le début, relève de la compétence des provinces.

Ce qui n'est pas très clair, pas plus dans la motion du député que dans les remarques qu'il a faites cet après-midi à la Chambre, c'est, s'il cherche à accorder aux provinces des fonds supplémentaires pour l'éducation, s'il souhaite accaparer une partie des pouvoirs actuels ou de la juridiction des gouvernements provinciaux, comme ses remarques semblent le sous-entendre, ou s'il essaie tout simplement de remédier à certaines des faiblesses actuelles inhérentes au système de financement fédéral destiné à l'enseignement d'une langue seconde dans les provinces.

J'ose croire que le député et moi-même sommes d'accord sur certaines choses, et je songe surtout au mécontentement qu'il a exprimé quant à l'efficacité des mesures provinciales en vue de l'enseignement d'une deuxième langue. Je suis certain qu'il y a des députés des deux côtés de la Chambre qui se préoccupent beaucoup de la façon dont le gouvernement fédéral a dépensé ou accordé aux provinces des centaines de millions de dollars,